

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES



Le Conseil **donne son accord** pour les conditions suivantes :

- Inscription des noms sur l'ossuaire

La Commune fera inscrire, à ses frais, sur le monument de l'ossuaire du cimetière d'Ivry, les prénom, nom, ainsi que les dates de naissance et de mort de ceux des ancêtres de Monsieur Olivier EYRAUD dont les restes y ont été entreposés.

- Versement d'une indemnité forfaitaire

La Commune consent à verser à Monsieur Olivier EYRAUD la somme forfaitaire, globale et définitive de huit mille euros, en réparation des préjudices qu'il a subis du fait du déplacement des sépultures de ses ancêtres.

Les Parties conserveront à leur charge les frais qu'elles ont engagé dans le cadre de la présente transaction.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire à signer un accord transactionnel.

Les dépenses seront inscrites à la comptabilité communale de l'exercice 2022.

RESULTAT DU VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B . FICHOT L . GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

06- FIXATION TAUX IMPOSITION 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de voter les taux de contributions directes pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

VAL-MONT : Maintien des taux

FONCIER BATI..... 28.93 %

FONCIER NON BATI..... 32.07 %

RESULTAT DU VOTE : 13 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B . FICHOT L . GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

07- REFECTION CHEMIN DE CORCELLES – VC N°4

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention pour les travaux de réfection de la Voie Communale N° 4 allant d'Ivry à Corcelles.

Après étude des différents devis :

Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'opter pour le devis de l'Entreprise ROUGEOT de MEURSAULT qui s'élève à un montant de
36 723.00 € HT;
- d'autoriser le Maire à signer le devis ;
- d'inscrire la dépense au Budget Primitif de l'exercice 2022, section d'investissement.

RESULTAT DU VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D. DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B . FICHOT L . GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

08- BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal :

- VOTE le Budget Primitif de la commune de VAL-MONT de l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes en investissement comme suit :

COMMUNE..... INVESTISSEMENT..... 136 184.42 €

Et qui présente un excédent en Fonctionnement comme suit :

COMMUNE FONCTIONNEMENT DEPENSES..272 784.00 €